



PREFET DES COTES D'ARMOR

VIGILANCE METEOROLOGIQUE

La préfecture des Côtes d'Armor vous informe que Météo France a prolongé la vigilance orange « pluie-inondation » jusqu'au vendredi 12 juin 2020 à 10 heures.

Qualification de l'événement :

Episode pluvieux temporairement intense donnant des cumuls de pluies en 24 heures correspondants aux cumuls mensuels moyens sur un mois de juin.

Situation actuelle :

En cette fin de nuit, les pluies modérées regagnent la Bretagne par l'est.

Sur les 2 départements placés en vigilance orange les cumuls observés depuis le début de l'épisode, soit en un peu plus de 24 heures, sont globalement de 25 à 50 millimètres.

Plus localement, on a relevé 61 millimètres à Camaret (29), 65 millimètres à Pleucadeuc (56) et 72 millimètres à Ploudalmézeau (29) depuis le début de l'épisode

Evolution prévue :

La perturbation active gagne à nouveau le Briochin, le Trégor puis le Léon jusqu'au milieu de la matinée et quitte la région par le littoral de la Manche.

Sur l'ensemble de l'épisode les cumuls de pluies attendus sont compris entre 40 et 60 mm (ou litres par m²) en une trentaine d'heures et dépassent localement les 70 mm (ou litres par m²) en une trentaine d'heures.

Les départements limitrophes sont également concernés par des pluies conséquentes et sont placés en vigilance jaune.

Conséquences possibles :

- * De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues.
- * Des inondations sont possibles dans les zones habituellement inondables.
- * Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées, peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés.
- * Risque de débordement des réseaux d'assainissement.
- * Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau « grandes lignes ».
- * Des coupures d'électricité peuvent se produire.

Conseils de Comportement :

- * Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- * Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.
- * Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.